

Règlement URBAN TRAIL VIRE

L'URBAN TRAIL DE VIRE NORMANDIE est une épreuve pédestre organisée par l'association dénommée ASSOCIATION DU FOOTBALL VIROIS (par abréviation AFV), répondant à la réglementation des courses hors stade. L'organisation se situe au club house de l'AFV, rue André Séverin à VIRE NORMANDIE.

Formules

L'AFV propose deux parcours :

- Environ 11 kms course en solo chronométrée
- Environ 5 kms marche ou marche sportive en solo ou en groupe non chronométrée

Internet

Nous vous recommandons de vous inscrire sur la plate-forme Sports'N Connect

Mode de paiement

Par CB sur la plate-forme

Les personnes doivent impérativement faire parvenir à l'organisateur l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription avant le 22/04 /2025 à 23h00.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que se soit excepté pour les participants ayant souscrits l'assurance annulation lors de leur inscription . Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Limites d'âge

Coueurs nés en 2010 ou avant – pour le parcours de 11 kms

Marcheurs nés en 2013 ou avant – pour le parcours de 5 kms.

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire .

Dossards

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fourni par l'organisateur fixé sur la poitrine par 3 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer le jour de la course sur le parking de la maison de retraite SYMPHONIA« les mancellières 14500 Vire Normandie de 16h30 à 19h00.

Clôture des inscriptions par internet le 22/04/2025 à 23h ou lorsque le nombre maximal de coureurs sera atteint.

Prix d'inscription comprend

Le chronométrage électronique pour les coureurs du 11 kms

le dossard pour l'ensemble des participants

Ravitaillement à l'arrivée

Divers récompenses pour les mieux classés

Equipement obligatoire

Une paire de chaussures adaptée à la pratique de la course à pied, une lampe frontale, et un gilet réfléchissant. Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée. L'organisateur de l'UT rappelle que la course est quasi-nocturne voir nocturne. Il existe sur le parcours des obstacles naturels ou civils et également des sections de parcours glissantes. L'AFV décline toute responsabilité en matière d'accident.

Equipement facultatif

Un système d'hydratation, une réserve alimentaire, un vêtement de pluie, téléphone portable avec une batterie chargée.

Sont interdits : les bâtons, les poussettes et fauteuils, les animaux.

Consignes

Les participants devront impérativement respecter l'intégralité des consignes données avant le départ et lors de la course, notamment à certains endroits où ils devront adopter une attitude particulière afin de préserver les lieux (obligation de marcher, d'être silencieux...)

Les coureurs devront donc être attentifs tout au long du parcours.

Les participants doivent gérer leurs déchets et ne pas jeter en dehors des bacs prévus à cet effet (il s'agit d'un motif d'élimination).

Pour les coureurs licenciés

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve. Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass'Running 2024-2025.
- ou titulaires d'une licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.

Pour les coureurs non-licenciés

Les coureurs non licenciés ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront fournir leur attestation PPS (parcours de prévention santé).

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

La validité de la licence s'entend le jour de la manifestation, elle doit être datée de moins d'un an au jour de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si défaut de PPS ou de licence.

Accompagnateurs

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts ou s'alimenter sur les ravitaillements.

Chronométrage et points de contrôle pour le parcours 11 kms uniquement

Le chronométrage sera assuré par un dispositif au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard comme indiqué sans y apporter de modification.

Signalisation

Le parcours sera fléché à l'aide de panneaux directionnels et les dangers éventuels seront complétés par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Barrières horaires – mise hors course

Une barrière horaire sera positionnée sur la course de 11 kms : tous les coureurs qui passeront au km7 après 22h00 seront aiguillés sur le parcours 5 kms pour finir l'épreuve

Un coureur sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le grand parcours.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après cette barrière horaire.

Autres possibilités de mise hors course

En cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement. Il s'agit de « bon sens ».

Ravitaillement

Un ravitaillement sera possible à l'arrivée pour tous les coureurs et marcheurs.

Récompenses

Trophées et lots pour les 3 premiers de la course 11 kms

Remises des récompenses

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Classement

Pour tous les concurrents de la course 11 kms sur notre site internet.

Contrôle antidopage

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

Secours

Un médecin sera présent. La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les

licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Utilisation d'image

« J'autorise expressément les organisateurs l'AFV, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

Cnil

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à l'AFV qui est responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'AFV.

Par l'intermédiaire de l'AFV, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la **HYPERLINK « [https://-6-www,cnil,fr/fr/loi-78-17-du 6 janvier-1978-modifiée](https://-6-www,cnil,fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiée) » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse:afvirois@wanadoo.fr ou par courrier postal au siège social de l'association AFV. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures -jours ouvrables- sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.**

Annulation course

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.